

2. Des employés actuels, combien sont chargés de s'occuper des demandes de prestations aux survivants selon les dispositions que prévoit le régime?

3. Combien de demandes de prestations aux survivants a-t-on reçues jusqu'à maintenant, et de ce nombre, combien ont été réglées, et combien de temps a-t-on mis à régler une demande de prestations aux survivants?

4. Le service a-t-il reçu des plaintes de la part de réclamants quant au délai nécessaire pour régler les demandes?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Les effectifs actuels du Régime de pensions du Canada, y compris l'administration centrale et les bureaux de district, se chiffrent par 385 personnes. Il n'y a eu aucune réduction l'année dernière.

2. Le personnel de la Section de contrôle des réclamations, à l'administration centrale, ne s'occupe pas seulement du règlement des demandes de prestations aux survivants. Toutes les demandes, soit de pension ou de prestation aux survivants, sont étudiées dès leur arrivée. L'administration centrale compte présentement 25 employés qui s'occupent du règlement des demandes. Toutefois, ceux-ci reçoivent de l'aide du personnel des autres bureaux.

3. Les demandes de prestations aux survivants se répartissent comme suit:

	Reçues	Versements commencés
Prestations de décés	7,054	3,611
Prestations aux survivants (veufs (ves) et orphelins)	6,834	2,828

La période de temps nécessaire pour régler une demande de prestation aux survivants, à partir de la réception de la demande jusqu'au premier versement, est d'environ trois mois. Il faut rassembler une foule de documents avant de pouvoir prendre une décision, il faut avoir la preuve du décès du pensionné, la déclaration de ses revenus cotisables, la preuve d'âge du pensionné et de ses survivants, le certificat de mariage, la preuve de fréquentation scolaire des orphelins âgés de plus de 18 ans. Il est bon de mentionner aussi que, selon la loi, le versement des prestations se fait à la fin du mois. Il peut donc arriver qu'une demande soit approuvée le premier jour du mois, mais que le versement ne soit fait qu'à la fin du même mois. Le régime des prestations aux survivants est entré en vigueur en février 1968. On effectue des versements rétroactifs, s'il y a lieu.

4. Les bureaux de district ont reçu certaines demandes de renseignement concernant les délais que demande le règlement d'une demande. Lorsqu'il y a des délais anormaux, ils sont habituellement occasionnés par les difficultés à obtenir les documents nécessaires pour pouvoir déterminer l'admissibilité aux prestations. Lorsque cela est néces-

[M. Coates.]

saire, on fournit à qui de droit les explications concernant les délais.

***LES PERTES DE TEMPS PAR LES GRÈVES
OU LA MALADIE**

Question n° 392—M. Mather:

Combien de jours de travail les ouvriers du Canada ont-ils perdus en 1967, a) par suite des grèves, b) pour cause de maladie?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère du Travail et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

a) Industries relevant du gouvernement fédéral	Jours-homme perdus en 1967
Relevant de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (à l'exclusion de la Fonction publique)	172,000
Ne relevant pas de la loi ci-dessus	1,610
Industries relevant des provinces	3,871,450
Total	4,045,060
b) Renseignements non disponibles.	

**LA MANUTENTION DU COURRIER
À MOOSE JAW**

Question n° 428—M. Skoberg:

1. Y a-t-il eu quelque modification dans le service de livraison postale dans la ville de Moose Jaw?

2. Du courrier, antérieurement trié à Moose Jaw, l'est-il maintenant à Regina?

3. A-t-on enlevé de la gare ferroviaire du Pacifique-Canadien à Moose Jaw le matériel de manutention du courrier et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Oui.

2. Oui.

3. Oui—n'est plus nécessaire.

**L'AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS DE
CINÉPHILES, ETC.**

Question n° 429—M. Roberts:

Le gouvernement du Canada accorde-t-il une aide financière aux sociétés de cinéphiles, musées du film ou cinémathèques au Canada et si oui, combien a-t-il dépensé à cette fin, chaque année, depuis 1963?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet le renseignement suivant: Néant.

**LES PRÊTS AGRICOLES DANS LA
CIRCONSCRIPTION DE RICHMOND**

Question n° 439—M. Beaudoin:

Depuis l'année 1962 et pour chaque année subséquente, combien de prêts, et pour quel montant, la Société du crédit agricole a-t-elle consentis dans la circonscription électorale fédérale de Richmond?